



INTERPOL



OBJECTIFS DE L'ACTION POLICIÈRE MONDIALE

La sécurité, un pilier
du développement durable

OBJECTIFS  DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

OCTOBRE 2023



INTERPOL

OBJECTIFS DE L'ACTION POLICIÈRE MONDIALE

La sécurité, un pilier
du développement durable

Les défis actuels en matière de sécurité sont interdépendants et ont une dimension internationale. En raison de leur évolution et de leur complexité, ces défis auxquels notre monde fait face exigent plus que jamais une collaboration dynamique et multilatérale entre les services chargés de l'application de la loi. INTERPOL étant la seule organisation de police agissant à l'échelle mondiale, une partie très spécifique de son rôle est de permettre aux policiers de ses 195 pays membres de travailler ensemble en préparant l'avenir de l'action policière mondiale pour rendre le monde plus sûr.

L'Organisation met à disposition ses capacités policières et son soutien via quatre programmes mondiaux de lutte contre la criminalité axés sur certaines des menaces actuelles parmi les plus préoccupantes : le terrorisme ; la cybercriminalité ; la criminalité financière et la corruption ; et la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité.

Le Secrétariat général d'INTERPOL est établi à Lyon (France), mais aussi à Singapour, où est installé le Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation, dans les Bureaux régionaux en différents points du monde et dans les Bureaux de représentation auprès de l'Union africaine et de l'Union européenne ainsi qu'auprès des Nations Unies à New York et à Vienne.

Chaque pays membre dispose d'un Bureau central national INTERPOL, dont l'effectif est composé de fonctionnaires des services nationaux chargés de l'application de la loi et qui relie ceux-ci, de même que d'autres agents de première ligne et d'unités spécialisées, au réseau mondial de l'Organisation.

Pour apporter une réponse cohérente à l'évolution de la situation mondiale en matière de criminalité et de sécurité, il est essentiel que tous les acteurs de l'architecture sécuritaire internationale visent les mêmes résultats en faisant en sorte que, dans chaque pays, le travail de police tienne compte des objectifs de l'action policière mondiale et que la sécurité constitue le fondement du programme de développement durable.

INTERPOL a élaboré un ensemble de sept objectifs de l'action policière mondiale qui répondent à diverses préoccupations liées à la criminalité et la sécurité. Inscrits dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et de ses objectifs de développement durable (ODD), ils donnent des orientations quant à la manière dont les membres de la communauté internationale des services chargés de l'application de la loi œuvrent ensemble à la création d'un monde plus sûr. Ces objectifs sont universels, ambitieux et fondés sur l'action collective. Ils ont été approuvés en 2017 par les pays membres d'INTERPOL lors de la 86ème session de l'Assemblée générale de l'Organisation qui s'est tenue à Beijing (Chine). Portant chacun sur un domaine de criminalité ou une menace mondiale, ils s'appuient sur des thèmes fondamentaux transversaux qui influent eux-mêmes sur la réalisation de l'ensemble des objectifs. En réaffirmant la corrélation entre la sécurité mondiale et le développement durable, le Secrétariat général d'INTERPOL a réalisé en 2020 une analyse qui a mis en évidence les liens entre les objectifs de l'action policière mondiale et les objectifs de développement durable de l'ONU.

La situation en matière de sécurité, qui connaît une évolution rapide de plus en plus stimulée par l'innovation technologique, a nécessité un réexamen des objectifs de l'action policière mondiale en 2023, rendue possible par un processus collaboratif piloté par INTERPOL en coopération avec d'autres services régionaux chargés de l'application de la loi.



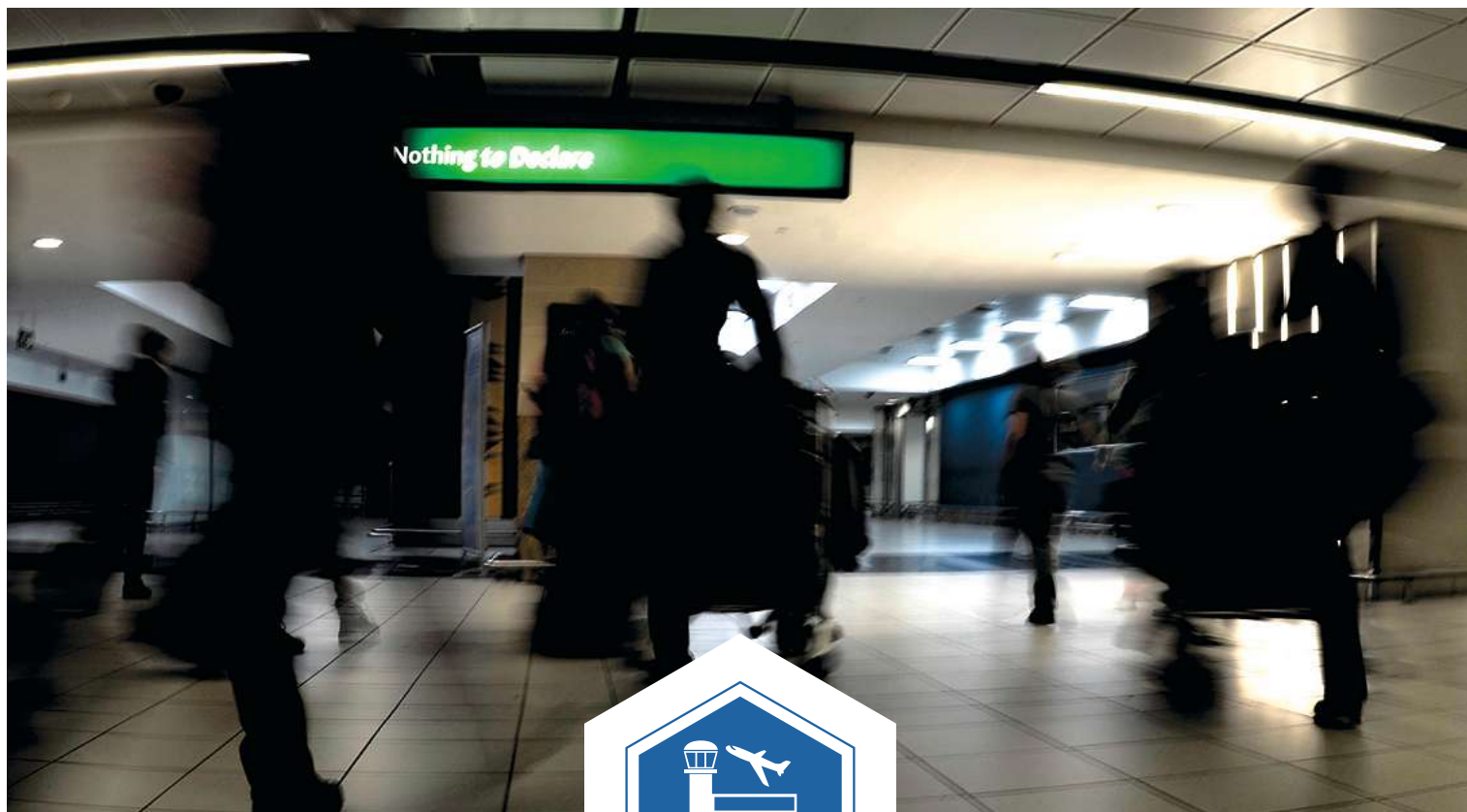
ANTITERRORISME

PERMETTRE À LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DES SERVICES CHARGÉS DE L'APPLICATION DE LA LOI DE COMBATTRE ET DE PRÉVENIR PLUS EFFICACEMENT LE TERRORISME GRÂCE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Mettre un terme aux activités des terroristes, désorganiser les mécanismes sur lesquels ils s'appuient et briser leurs liens avec la criminalité organisée, par l'amélioration de l'échange de données de police et d'autres informations utiles sur les personnes et les organisations impliquées dans toutes les formes de terrorisme et d'actes terroristes.
- Sensibiliser davantage les pays à la menace terroriste et à son évolution par une analyse de renseignements criminels exploitable et disponible en temps voulu.
- Atténuer les menaces terroristes en apportant aux pays une expertise technique fondée sur une démarche collaborative interservices et pluridisciplinaire en matière de prévention et de détection des actes terroristes et d'enquête à leur sujet.
- Défendre les intérêts et les besoins de la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi et plaider en faveur des mesures et du dialogue nécessaires pour contrer avec efficacité la menace terroriste.
- Renforcer les cadres de coopération et tirer parti d'atouts aux niveaux national, régional et international en matière de lutte contre certaines menaces terroristes, ainsi que de solutions et d'initiatives adaptées, notamment de stratégies de réduction des risques, en particulier concernant la radicalisation.
- Favoriser des partenariats plus étroits avec le secteur des technologies et d'autres parties prenantes pour lutter contre l'utilisation d'Internet et des médias sociaux par les terroristes, y compris en agissant contre la désinformation et à la désinformation.

ONU Objectifs de développement durable





FAVORISER LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES DANS LE MONDE ENTIER

- Détecter les activités et les déplacements des malfaiteurs et y faire obstacle, en particulier les déplacements des combattants terroristes étrangers (CTE), en tirant parti des capacités d'INTERPOL, notamment de ses bases de données, notices, diffusions et messages.
- Améliorer les renseignements exploitables et les partager avec les services chargés de l'application de la loi ainsi qu'avec tous les partenaires concernés par la gestion des frontières et compétents en la matière.
- Contribuer à l'établissement de normes mondiales évoluées en matière de gestion des frontières fondée sur le renseignement, notamment de normes relatives à la surveillance des frontières, aux contrôles aux frontières et aux équipements associés. Ces normes devraient s'appuyer sur les progrès réalisés dans les domaines des technologies et du numérique et sur l'analyse des risques, dans le respect des droits humains.
- Désorganiser les activités criminelles transfrontalières tout en facilitant les voyages légitimes, y compris par la gestion et le partage des données biométriques grâce notamment à l'utilisation de la plateforme biométrique d'INTERPOL et d'autres plateformes.
- Renforcer les capacités des pays membres à lutter contre la fraude documentaire et la fraude à l'identité, en particulier par le recours aux nouvelles technologies.

ONU Objectifs de développement durable





AMÉLIORER L'ACTION DES SERVICES CHARGÉS DE L'APPLICATION DE LA LOI EN MATIÈRE DE PROTECTION DES GROUPES VULNÉRABLES

- Continuer de poursuivre les auteurs d'infractions, notamment en ligne, tout en repérant et en faisant cesser les activités criminelles qui nuisent aux personnes appartenant aux groupes vulnérables, y compris dans le contexte humanitaire, en ligne et le long des routes de traite d'êtres humains et de trafic de migrants à l'échelle mondiale.
- Renforcer la coopération, mettre en place de solides réseaux d'experts, échanger des renseignements et encourager les bonnes pratiques en matière de protection des personnes appartenant aux groupes vulnérables.
- Soutenir la création de capacités policières qui contribuent à placer les droits, les besoins, la sécurité et le bien-être des victimes et des survivants au centre de la prévention de la criminalité et des mesures prises pour y faire face.
- Encourager une approche fondée sur les données et les informations et avoir recours à des mécanismes sécurisés de partage de données avec tous les acteurs concernés, dans le but de prévenir et détecter la criminalité visant les groupes vulnérables et de prendre des mesures pour y faire face.
- Prévenir et détecter l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet et les infractions connexes et y mettre un terme en adoptant une approche centrée sur les victimes, notamment par l'utilisation de la base de données d'INTERPOL sur l'exploitation sexuelle des enfants et le recours aux Cellules spéciales INTERPOL d'identification des victimes.
- Protéger les victimes d'actes criminels contre l'exploitation et la revictimisation, en concevant des solutions et des initiatives adaptées et en élaborant des réponses nationales plus vigoureuses grâce au renforcement des capacités et à la formation des membres des services chargés de l'application de la loi.

ONU Objectifs de développement durable





RÉDUIRE LES EFFETS NÉFASTES ET LES CONSÉQUENCES DE LA CYBERCRIMINALITÉ À L'ÉCHELLE MONDIALE

- Développer la compréhension des cybermenaces par le partage d'informations et l'analyse de renseignements.
- Coordonner et améliorer la coopération entre les services chargés de l'application de la loi afin de prévenir et de détecter les actes de cybercriminalité, enquêter à leur sujet et y mettre un terme.
- Continuer de développer les capacités utilisées pour détecter et contrer les actes de cybercriminalité et les menaces connexes.
- Défendre les intérêts et les besoins de la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi dans les forums internationaux et régionaux consacrés à la cybersécurité.

ONU Objectifs de développement durable





S'ATTAQUER À LA CORRUPTION ET À LA CRIMINALITÉ FINANCIÈRE SOUS TOUTES SES FORMES

- Développer la capacité d'identifier et de poursuivre les auteurs de toutes les activités financières illicites, notamment en facilitant une coopération interservices et pluridisciplinaire entre les organismes concernés, qu'ils soient nationaux ou internationaux.
- Renforcer les capacités des services chargés de l'application de la loi du monde entier à enquêter sur la criminalité financière et à prendre des mesures pour y faire face.
- Partager en temps utile des informations relatives aux escroqueries transnationales afin de renforcer les actions de prévention.
- Favoriser l'élaboration de cadres législatifs et en matière d'enquêtes afin de détecter les actes de criminalité financière et de lutter contre cette forme de criminalité.
- Tirer parti des mécanismes existants en matière de recouvrement des avoirs d'origine illicite et en élaborer de nouveaux.





LUTTER CONTRE LES FORMES GRAVES DE CRIMINALITÉ ORGANISÉE ET LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS

- Renforcer les capacités interservices et pluridisciplinaires utilisées pour prévenir et détecter le commerce illicite, y compris son financement, enquêter à son sujet et lutter contre cette forme de criminalité.
- Identifier les personnes se livrant à la production, au trafic et à la distribution de drogues et d'autres marchandises illicites et mettre un terme à leurs activités.
- Favoriser l'identification des membres de groupes criminels organisés et leurs complices et mettre un terme à leurs activités.
- Élaborer des mécanismes de détection des marchés illicites concernant les stupéfiants, les autres substances illégales, les armes à feu, les marchandises de contrefaçon, les objets du patrimoine culturel et autres objets, et identifier les itinéraires d'exportation et d'importation illégales ainsi que les nouveaux dispositifs utilisés pour le transport de ces marchandises.
- Renforcer les capacités d'analyse afin de comprendre les liens entre les différents groupes criminels organisés et les divers marchés illicites.
- Sensibiliser le public aux risques associés aux marchandises et produits illicites, en particulier les drogues et les autres substances illégales, ainsi qu'aux produits numériques contrefaits.

ONU Objectifs de développement durable





RENFORCER LA SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE ET FAVORISER LA PROMOTION DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES EN LUTTANT CONTRE LES INFRACTIONS PRÉJUDICIALES À L'ENVIRONNEMENT ET AU CLIMAT

- Démanteler les réseaux de criminalité organisée qui font obstacle à la durabilité par un accroissement du partage et de l'analyse des informations.
- Renforcer les capacités interservices et pluridisciplinaires utilisées pour analyser, prévenir et détecter les actes de criminalité environnementale, enquêter à leur sujet et lutter contre cette forme de criminalité, notamment en ce qui concerne l'incidence du changement climatique sur la population, en tenant compte des différences régionales et des conséquences prévisibles.
- Aider les services chargés de l'application de la loi à protéger la biodiversité, les espèces menacées et les ressources naturelles.
- Aider les services chargés de l'application de la loi à protéger les populations et les peuples indigènes dépendants des ressources naturelles.
- Promouvoir l'utilisation d'outils innovants pour détecter les atteintes à l'environnement et y mettre un terme.
- S'assurer de la bonne compréhension de la criminalité environnementale et étayer la possibilité de liens avec des effets sur la santé publique.

ONU Objectifs de développement durable



THÈMES FONDAMENTAUX TRANSVERSAUX

I. Partage de données et d'informations

- S'engager à fonder la prise de décisions en matière d'application de la loi sur des données et des bases factuelles.
- Accorder un degré de priorité élevé au renforcement du partage d'informations et de renseignements à l'échelle mondiale.
- Collaborer avec les pays membres dans le but de normaliser les pratiques, les procédures et les formats de données grâce à des cadres juridiques, techniques et en matière de protection des données adaptés, afin de favoriser la coopération et la confiance.
- Améliorer la qualité des données collectées et partagées par les pays membres ainsi que par les partenaires autorisés.
- S'engager en permanence en faveur du développement et de la modernisation des systèmes d'information policière à l'échelle mondiale, de leur interopérabilité et de leur intégration au réseau I-24/7 d'INTERPOL.
- Créer des solutions innovantes pour améliorer le partage et la comparaison des données afin de localiser des personnes disparues et d'identifier les victimes d'infractions de droit commun.
- Élaborer et publier des évaluations des menaces relatives aux formes graves de criminalité qui portent sur le fond des questions et reposent sur plusieurs sources, aux niveaux mondial et local.

II. Collaboration et partenariats

- Définir et mener une action concertée contre les menaces mondiales et s'engager à travailler en partenariat.
- Établir et exploiter des partenariats interservices et pluridisciplinaires, avec des entités publiques et privées, afin d'assurer la cohérence au sein des services chargés de l'application de la loi à l'échelle mondiale et une collaboration interinstitutionnelle.
- S'assurer de la compréhension des liens entre les différentes formes de criminalité et faire en sorte que des mesures soient prises en conséquence, en établissant des rapprochements entre les multiples menaces criminelles.
- Faciliter un processus d'apprentissage et de gestion des connaissances par l'échange de bonnes pratiques, notamment en faisant le bilan des actions conjointes.
- Améliorer et rationaliser la coopération internationale et régionale en matière de localisation, d'arrestation et d'extradition de fugitifs.
- S'engager en permanence en faveur du renforcement des capacités des services chargés de l'application de la loi, notamment en offrant des possibilités d'apprentissage et de formation numérique en ligne.
- Élargir l'étendue des partenariats afin de prendre en compte tous les acteurs qui contribuent efficacement à la prévention des infractions, à la lutte contre la criminalité et à l'atténuation des effets de celle-ci, y compris en ce qui concerne l'incidence de la criminalité sur la santé publique.
- Veiller à ce que tous les pays membres disposent à long terme de capacités durables pour améliorer les compétences individuelles, développer les infrastructures et assurer le changement institutionnel, afin d'être en mesure d'agir contre tous les effets des nouvelles formes de criminalité.
- Faciliter la mise en place et le déploiement de compétences techniques spécialisées et d'un soutien en matière de criminalistique.



III. Bonne gouvernance, primauté du droit et respect des droits humains

- Promouvoir la bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits humains, tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Veiller à ce que l'utilisation d'une nouvelle technologie quelle qu'elle soit (par exemple l'intelligence artificielle) dans le domaine de l'application de la loi n'accroisse pas des inégalités existantes entre différents groupes ou la vulnérabilité de ces derniers.
- Veiller à ce que les opérations, programmes et projets mondiaux dans le domaine du travail de police, ainsi que le personnel concerné, ne nuisent pas davantage à des groupes déjà éprouvés.
- Renforcer la diversité et l'inclusion au sein des services chargés de l'application de la loi afin que les populations au service desquelles ils travaillent soient pleinement représentées, au regard en particulier de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.
- S'engager en faveur de la durabilité dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre d'initiatives menées en lien avec les objectifs de l'action policière mondiale.
- Élaborer des cadres juridiques, lorsque cela s'avère nécessaire, qui serviront de base à une coopération efficace.
- S'efforcer de prévenir et de combattre toutes les formes de corruption.

IV. Renforcement des capacités et formation, innovation et transformation numérique

- Lancer des initiatives de pointe en matière de renforcement des capacités et de formation en adoptant une approche durable qui permette aux bénéficiaires de s'approprier les résultats obtenus.
- Recenser les possibilités d'innovation afin de garder une longueur d'avance sur la criminalité mondiale tout en approfondissant la compréhension des usages de la transformation numérique dont les malfaiteurs peuvent tirer profit.
- Renforcer l'utilisation des éléments de preuve numériques dans le cadre des enquêtes.
- Élargir les capacités de prévision et de prospective des services chargés de l'application de la loi, en exploitant un large éventail de compétences, afin d'accroître et de consolider les données factuelles utiles aux actions opérationnelles.
- Étudier les tendances de fond qui auront à l'avenir une incidence sur la société, ainsi que les aspects connexes en matière d'application de la loi et de sécurité.
- Donner la priorité à l'amélioration des compétences dont les polices du monde entier ont besoin pour travailler dans un monde numérique.
- Tirer parti du développement des technologies de pointe, y compris l'intelligence artificielle, pour lutter contre la criminalité.
- S'ouvrir à l'utilisation responsable des nouvelles technologies dans le domaine de l'application de la loi, et encourager cette utilisation, dans le respect des principes établis en matière de bonnes pratiques policières, des droits humains et des normes éthiques.

V. Cybercriminalité et criminalité financière en tant que facilitateurs

- Appliquer la méthode consistant à « suivre la piste de l'argent » dans tous les domaines de la criminalité en s'employant en priorité à tarir les flux financiers illicites et les profits découlant de ces modèles d'activités et de la criminalité transnationale organisée.
- Traquer les infractions commises en ligne et y mettre un terme.
- Réduire les effets néfastes des acteurs corrompus grâce à une action coordonnée visant à traduire les malfaiteurs en justice et à rapatrier les avoirs transférés illégalement.
- Élaborer de solides mécanismes de recouvrement d'avoirs et de rapatriement des profits illicites d'infractions en vue de leur restitution aux victimes.



INTERPOL



OBJECTIFS DE L'ACTION POLICIÈRE MONDIALE

La sécurité, un pilier
du développement durable



www.interpol.int



INTERPOL



@INTERPOL_HQ



INTERPOL_HQ



INTERPOL HQ



INTERPOL